

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2005

Délibération n°2005-21

Date de convocation : 13/09/05
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 20
Suppléants : 11
Absents non remplacés : 3
Votants : 30

L'an deux mil cinq, le vingt neuf septembre à dix sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Sorgues, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES

M. BOUILLLOT - M. ALLEMAND - M. BUIS - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. MAIGRE - M. BEL - M. DUPONT - M. ROUCH -
M. FIDELE - M. ROCHEBONNE - M. MILON - M. FOURMENT
M. STANZIONE - M. MOUREAU - M. GROS - M. MARGAILLAN - M. CHAMPEL
M. VERNET
Mme DEPOISIER

SUPPLEANTS

M. LELEU - Mme BERARD - M. QUIOT - M. GLASBERG - M. BERTLOT - M. BANACHE
M. BLANCO - Mme LAGET - M. PEREZ -
M. BLATIERE - M. LEMOSSE

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

M. GUEDES - M. FORIEL DESTETZET - M. STACHETTI
Secrétaire de séance : M. FOURMENT

M. BOUILLLOT et M. ROUCHE arrivent après le vote de la délibération n°2005-19
M. MOUREAU arrive après le vote de la délibération N°2005-21



OBJET : Compte rendu d'activité 2004 du Syndicat Mixte

Rapporteur : M. Alain MILON

Le Rapporteur expose :

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

A ce titre, il convient d'approuver le rapport d'activité 2004 du Syndicat Mixte dont le document a été joint aux convocations et qui se présente comme suit :

- Présentation de la démarche et de l'activité 2004 du Syndicat
- Présentation du Conseil Syndical
- Etat des délibérations prises par le Conseil pour l'année 2004
- Vue d'ensemble du Compte Administratif pour l'année 2004



L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le rapporteur :

- APPROUVE le rapport d'activité 2004 tel que ci-joint en annexe.

Vote du Conseil : POUR : 30
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie
d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la
présente décision.
Acte publié le : 11 OCT. 2005

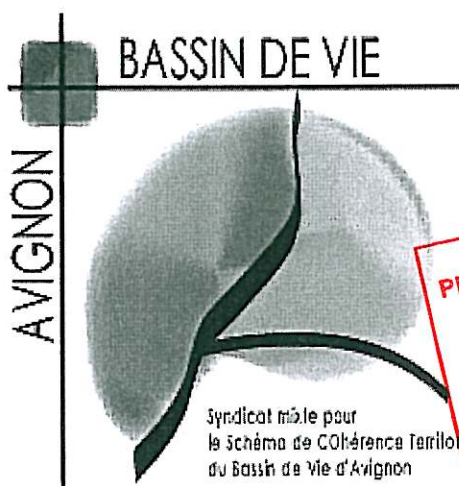
Pour extrait conforme
Le Président

Alain MILON





Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin de Vie d'Avignon



RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2004

SOMMAIRE

1.	Contexte de la démarche	1
1.1	<i>Historique.....</i>	1
1.2	<i>La mise en place technique et administrative</i>	1
	La Mise en place du Syndicat.....	2
	La définition d'une méthodologie de travail	2
	La constitution des outils techniques de portage et d'accompagnement.....	3
1.3	<i>De la définition méthodologique au lancement effectif du SCoT.....</i>	3
	Les prémices de l'identification des enjeux de territoire : les Ateliers de Fargues.....	3
	La création de l'Agence d'Urbanisme de la Région Avignonnaise	3
	De l'ouverture du périmètre à la dimension Inter-SCoT.....	3
1.4	<i>Perspectives fin 2004</i>	4
2.	Composition du Conseil Syndical _ Année 2004	5
3.	Délibérations _ Année 2004	6
4.	Compte Administratif _ Année 2004 : Vue d'ensemble.....	7

* * *

1. Contexte de la démarche

1.1 Historique

Suite à de nombreuses réflexions menées depuis l'automne 2001, les collectivités fondatrices du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon ont décidé de s'associer afin de favoriser la cohérence entre les diverses politiques territoriales à l'échelle du bassin de vie d'Avignon (démarches communales de type PLU et démarches intercommunales sectorielles dans les domaines de l'habitat, des déplacements, du commerce, de l'environnement...) et favoriser ensemble l'émergence d'un projet partagé de territoire, dans le respect des spécificités locales.

L'année 2003 a été rythmée par un important travail d'information et d'investissement des élus auprès des communes et communauté en vue de faire émerger un périmètre opérationnel, consensuel et volontaire à défaut d'être le plus pertinent possible.

Le SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON a finalement été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2003 modifié en vue d'accompagner l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur un territoire, comportant au 12 septembre 2005, 26 communes adhérentes, soit 4 intercommunalités et une commune isolée (Lirac) représentant un ensemble de près de 230 000 habitants.

1.2 La mise en place technique et administrative

L'année 2004 a été celle de la structuration administrative du Syndicat et de la mise en place des outils préalables à l'élaboration technique du SCoT :

La Mise en place du Syndicat

Le 8 janvier 2004 s'est réuni au Palais des Papes le premier Conseil Syndical du Bassin de Vie d'Avignon afin de procéder à l'élection du Président et des membres du Bureau.

Le Conseil Syndical est alors constitué de 34 membres désignés dans les 4 communautés membres : la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze, la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat et celle des Côtes du Rhône Gardoises.

Le Bureau se compose du Président, Monsieur Alain MILON, et de 5 Vice-Présidents : Monsieur Yves DUPONT, Monsieur Christian GROS, Monsieur Guy VERNET, Monsieur Christian BOUILLOT et Monsieur Christian RANDOULET.

Une Charte d'Objectif a été signée entre les Présidents de Communauté, définissant les principes constitutionnels de la démarche de ScoT autour de trois fondements :

- 1) L'émergence d'un territoire commun pour promouvoir la mise en cohérence des politiques publiques
- 2) La mise en œuvre d'un projet équilibré de développement durable
- 3) La préservation du volontariat et des spécificités locales

Le siège du Syndicat est fixé au Mas du Petit Gigognan à Courtine (Avignon), pour lequel des travaux de rénovation sont entrepris par le Grand Avignon.

La définition d'une méthodologie de travail

Dès le mois de février 2004, le Syndicat entreprend l'élaboration d'une méthode de travail pour l'élaboration du ScoT.

Cette démarche de « cadrage » méthodologique prend alors plusieurs formes :

a) La rédaction du Cahier des Charges

Le cahier des charges décline des modalités de réalisation du ScoT en terme de démarche, de contenu et de planning. Il est validé lors du Conseil Syndical de Saze du 19 avril 2004.

b) La mise en place des Groupes de Travail

Afin d'accompagner l'émergence d'un document de projet partagé par le plus grand nombre et au plus près des enjeux de chaque territoire, il est procédé à la création de :

- **Commissions thématiques** : Au nombre de 6 ces commissions sont directement confiées à un élu rapporteur (Vice-Président). Elles ont pour objectif de promouvoir une approche transversale des enjeux communs à l'ensemble du bassin de vie.
- **Comités de Secteur** : Les Communes sont appelées à se positionner pour participer à des réflexions de secteurs. Le rôle des secteurs est double : il s'agit d'alimenter en phase initial un diagnostic territorial au plus près des réalités de terrain, puis dans un second temps, de décliner localement les grandes orientations prises dans le cadre du ScoT. Le secteur Gard initie le premier cette réflexion territoriale par la tenue de 2 rencontres (avril et juillet 2004).

c) La définition des modalités de la concertation

La nature même du ScoT impose une implication étroite de l'ensemble des acteurs locaux de l'aménagement du territoire. A cette fin et dès le mois d'avril 2004, le syndicat précise les modalités envisagées pour la concertation.

d) Précision des modalités d'instruction des demandes de dérogation

Pendant la phase transitoire d'élaboration du ScoT, et en l'attente d'un document opposable, le Syndicat est amené à instruire les demandes de dérogation des communes concernant la modification de certains types d'affectation du sol (ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation). Afin de disposer de critères équitables et raisonnés, le Syndicat a défini une procédure applicable au traitement des demandes de dérogation, reposant sur une instruction technique préalable des dossiers.

e) La recherche de partenariats financiers

Compte tenu des objectifs du ScoT et de l'intérêt porté par les autres collectivités à son émergence, des demandes de subvention ont été réalisées auprès de l'Etat, des Conseils Régionaux et Généraux.

La constitution des outils techniques de portage et d'accompagnement

En l'attente de pouvoir évaluer de manière fine les besoins en personnel titulaire de la nouvelle structure syndicale, il est décidé de constituer une équipe technique par mise à disposition de techniciens dans chacune des communautés membres (avril 2004).

Parallèlement à la structuration interne, des réflexions sont conduites pour identifier le prestataire technique du ScoT, avec un arbitrage entre la sous-traitance ponctuelle à un bureau d'études et la constitution d'une structure pérenne de type agence d'urbanisme. Le débat sera affiné au cours de l'année grâce à l'implication du Syndicat dans l'étude de préfiguration d'une Agence d'Urbanisme d'Agglomération.

1.3 De la définition méthodologique au lancement effectif du ScoT

Dès le mois de mai 2004, la structuration administrative et technique du syndicat permet d'envisager le démarrage effectif des travaux.

Les prémices de l'identification des enjeux de territoire : les Ateliers de Fargues

Le 10 mai 2004 se sont réunis au Château de Fargues les premiers Ateliers d'élus du ScoT. L'objectif de cette rencontre était double.

La matinée était essentiellement orientée sur la définition d'un ScoT, avec le témoignage de territoires voisins et la synthèse des entretiens individuels réalisés par une Stagiaire, Melle Emilie BARBIER, auprès des élus.

L'après midi a été consacré à la formulation des constats des élus sur le fonctionnement de leur territoire et à l'identification des premiers enjeux fédérateurs pour la constitution d'une stratégie partagée de mise en cohérence.

Ces premiers ateliers ont fait l'objet d'un rapport complet diffusé à l'ensemble des conseillers syndicaux et servi de fondement à l'identification des forums d'acteurs réalisés ensuite dans le cadre de l'élaboration du diagnostic.

La création de l'Agence d'Urbanisme de la Région Avignonnaise

Le 4 octobre 2004 a été créée l'Agence d'Urbanisme de la Région Avignonnaise, présidée par Monsieur Christian BOUILLOT.

L'agence est une structure associative partenariale, associant les différents acteurs locaux de l'Aménagement du Territoire (Etat, Conseils Généraux, Chambres Consulaires et EPCI).

Le Syndicat est membre fondateur de l'Agence et lui a délégué l'assistance à maîtrise d'ouvrage du ScoT dans le cadre d'un programme partenarial pluri-annuel.

Grâce au pré-recrutement du Directeur effectué dès Juillet 2004, les procédures de recrutement du personnel ont pu être lancées dès le mois de décembre pour une entrée en fonction en janvier 2005.

De l'ouverture du périmètre à la dimension Inter-ScoT

Les premiers travaux ont démontré toute l'importance d'une bonne intégration des dynamiques périphériques et la nécessité de créer des passerelles avec les territoires voisins.

Le Syndicat ayant toujours prôné le concept du volontariat, une grande ouverture a été réalisée dans le cadre des réflexions proposées aux communes dites « isolées » et non adhérentes à une démarche de ScoT, afin de les accompagner dans leur positionnement : proposition de réunions d'information sur la démarche

à l'attention des conseils municipaux, invitation systématique aux réunions syndicales et groupes de travaux. La commune de Lirac a rejoint le ScoT du Bassin de Vie d'Avignon en début d'année 2004. Celle de Pujaut a également manifesté son intérêt pour la démarche et son souhait d'adhésion. Vœu fortement relayé par le conseil syndical.

C'est donc dans cet esprit de mutualisation et d'élargissement du champ des réflexions que le Syndicat souhaite pouvoir ouvrir son périmètre, notamment aux communes gardoises non positionnées (Sauveterre, Tavel, Domazan...).

Parallèlement aux évolutions internes, le Syndicat a initié dès 2004 des réflexions avec les territoires voisins dans le cadre de l'Inter-ScoT, à échelle de Vaucluse (Création d'une Conférence de l'Inter-ScoT) et du Grand Sud (réseau des maîtres d'ouvrage de ScoT du Golfe du Lion).

1.4 Perspectives fin 2004

Après les années nécessaire à l'émergence d'un « esprit » de travail en commun (2001_2003), l'année 2004 a été véritablement celle de la mise en place des outils : organisation d'une structure administrative, constitution des outils techniques d'accompagnement, modalités de portage et d'accompagnement financier de la démarche, engagement des passerelles avec les territoires voisins

Tout ce travail « de fond » aura pu paraître long et peu visible, donnant parfois le sentiment d'un ralentissement de la démarche ou d'un flou quant à son opérationnalité. Pour le Syndicat l'année 2004 a toutefois été fondatrice et fondamentale en ceci qu'elle a véritablement établie des bases solides de travail en commun et le socle fonctionnel de la démarche à venir.

A l'aube 2005, tous les instruments étaient réunis pour pouvoir accompagner l'élaboration du ScoT et l'engagement de pistes pour un projet partagé... le ScoT était lancé.

2. Composition du Conseil Syndical _ Année 2004

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Communauté d'Agglomération du Grand Avignon			
Marie -Josée ROIG	AVIGNON	François LELEU	AVIGNON
Christian BOUILLOT *	AVIGNON	Jean-Pierre BRUN	LE PONTET
Albert MANSOUR	AVIGNON	Claire BERARD	SAINT SATURNIN LES AVIGNON
Robert ALLEMAND	CAUMONT SUR DURANCE	Jérôme CASALIS	CAUMONT SUR DURANCE
Jacky BUIS	JONQUERETTES	Joseph PLATTO	JONQUERETTES
Alain CORTADE	LE PONTET	Guy QUIOT	LE PONTET
Christian RANDOULET *	LES ANGES	Annie LAUGIER	LES ANGES
Paul MELY	LES ANGES	Alain GLASBERG	ROCHEFORT DU GARD
Joël GRANIER	MORIERES LES AVIGNON	Michel BOLEA	MORIERES LES AVIGNON
Jean-Marie PASCAL	ROCHEFORT DU GARD	Marc BERTLOT	ROCHEFORT DU GARD
Léopold MAIGRE	SAINT SATURNIN LES AVIGNON	René TRUCCO	SAINT SATURNIN LES AVIGNON
Georges BEL	SAZE	Bernard SORBIERE	SAZE
Yves DUPONT *	VEDENE	Bernard BONNIER	VEDENE
Robert ROUCH	VELLERON	Guy BANACHE	VELLERON
Michel JOUBERT	VILLENEUVE LES AVIGNON	Pierre GRUFFAZ	VILLENEUVE LES AVIGNON
Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze			
André TORT	BEDARRIDES	Françoise FORMENT	BEDARRIDES
Serge FIDELE	CADEROUSSE	François BLANCO	CADEROUSSE
Jean-Pierre BOISSON	CHATEAUNEUF DU PAPE	Isabelle LAGET	CHATEAUNEUF DU PAPE
Alain ROCHEBONNE	COURTHEZON	Robert ROUX	COURTHEZON
Louis BISCARRAT	JONQUIERES	André PEREZ	JONQUIERES
Alain MILON *	SORGUES	Thierry LAGNEAU	SORGUES
Michel FOURMENT	SORGUES	Jean LAMBERT	SORGUES
Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat			
Lucien STANZIONE	ALTHEN LES PALUDS	Guy DENIS	ALTHEN LES PALUDS
Guy MOUREAU	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	Jean-Régis MARQUIE	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE
Primo VACCHIANI	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	Jean-Marie MICHEL	ENTRAIGUES SUR LA SORGUE
Christian GROS *	MONTEUX	Pierre BLATIERE	MONTEUX
Pierre MARGAILLAN	MONTEUX	Bernard LEMOSSE	MONTEUX
Pierre GABERT	PERNES LES FONTAINES	Henri BERNAL	PERNES LES FONTAINES
Gérard CHAMPÉL	PERNES LES FONTAINES	Françoise LAFAURE	PERNES LES FONTAINES
Communauté de Communes des Côtes du Rhône Gardoises			
Jean GUEDES	MONTFAUCON	Joël MAZANERES	MONTFAUCON
Guy VERNET *	ROQUEMAURE	Raymond NIETO	ROQUEMAURE
Henri FORIEL DESTÉZET	ROQUEMAURE	Jean EUZET	ROQUEMAURE
Christian STACHETTI	SAINT LAURENT DES ARBRES	Christine DI MASCIO	SAINT LAURENT DES ARBRES
Commune de Lirac			
Colette DEPOISIER	LIRAC	Jacques DE COURREGÉ	LIRAC

3. Délibérations _ Année 2004

N° d'enr.	Lieu	OBJET	
***	Avignon	Extension du Syndicat Mixte à la commune de Lirac – Accord de principe	08-janv-04
2004-01	Roquemaure	Election du Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon	15-mars-04
2004-02	Roquemaure	Composition du bureau du Syndicat Mixte	15-mars-04
2004-03	Roquemaure	Election des Vice-Présidents du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon	15-mars-04
2004-04	Roquemaure	Débat d'Orientation Budgétaire 2004 (DOB)	15-mars-04
2004-05	Roquemaure	Conditions des mise en œuvre et de fonctionnement des Commissions Thématiques et Comités de Secteurs	15-mars-04
2004-06	Roquemaure	Fonctionnement du Syndicat Mixte (Mise à disposition de locaux et de moyens matériels)	15-mars-04
2004-07	Roquemaure	Fonctionnement du Syndicat Mixte (Mise en place de l'Administration)	15-mars-04
2004-08	Roquemaure	Procédure de Traitement des dérogations	15-mars-04
2004-09	Monteux	Adoption du Règlement Intérieur de l'assemblée délibérante	22-mars-04
2004-10	Monteux	Modalités de vote du budget du Syndicat	22-mars-04
2004-11	Monteux	Vote du Budget Primitif	22-mars-04
2004-12	Monteux	Indemnités de Fonction du Président et des Vice-Présidents	22-mars-04
2004-13	Monteux	Régime Indemnitaire des Elus 2004	22-mars-04
2004-14	Monteux	Dérogation n°2004-01 Châteauneuf du Pape	22-mars-04
2004-15	Monteux	Dérogation n°2004-02 Saint-Saturnin les Avignon	22-mars-04
2004-16	Monteux	Convention de Stage de Melle Emilie BARBIER	22-mars-04
2004-17	Monteux	Principe d'Adhésion à l'Agence d'Urbanisme	22-mars-04
2004-18	Saze	Admission de la commune de Lirac	19-avr-04
2004-19	Saze	Election du Premier Vice Président	19-avr-04
2004-20	Saze	Lancement de la procédure de SCOT - Personnes Publiques Associées	19-avr-04
2004-21	Saze	Modalités de concertation	19-avr-04
2004-22	Saze	Demandes de subvention Etat - Dpt - Région	19-avr-04
2004-23	Le Pontet	Création de 6 Commissions Thématiques	10-mai-04
2004-24	Le Pontet	Adhésion du Syndicat Mixte à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise	10-mai-04
2004-25	Le Pontet	Attribution d'indemnités de fonction au Président et Vice-Présidents (délibération portant modification des délibérations n°2004-12 et 2004-13 du 22 mars 2004)	10-mai-04
2004-26	Le Pontet	Délégations permanentes au président	10-mai-04
2004-27	Le Pontet	Adhésion de la commune de Pujaut au SMBVA	10-mai-04
2004-28	Sorgues	Indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux - nouvelles dispositions	22-nov-04
2004-29	Sorgues	Modification des Statuts : nouvel article 1 (liste des membres adhérents)	22-nov-04
2004-30	Sorgues	Personnel - Tableau des Effectifs	22-nov-04
2004-31	Sorgues	Personnel - Régime indemnitaire	22-nov-04
2004-32	Sorgues	Personnel - Réglementation du travail	22-nov-04
2004-33	Sorgues	Finances - Cadence d'amortissement des biens	22-nov-04
2004-34	Sorgues	Finances - Décision fixant les conditions générales de remboursement	22-nov-04
2004-35	Sorgues	Finances - Mandat Spécial - Déplacement à Strasbourg -	22-nov-04
2004-36	Sorgues	Finances – Décision modificative n°02 / Exercice 2004 : Acquisition de mobilier et de matériel informatique	20-déc-04

4. Compte Administratif _ Année 2004 : Vue d'ensemble

Code INSEE	SM du Bassin de Vie d'Avignon Syndicat Mixte	CA 2004 PRI M14
------------	---	--------------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

Pour mémoire

I - L'assemblée délibérante a voté le budget de l'exercice :

- au niveau (1) du chapitre par nature pour la section de fonctionnement;
- au niveau (1) du chapitre par nature pour la section d'investissement ;
- avec les opérations définies en page pour la section d'investissement.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur n'a pu procéder à des virements d'article à article est la suivante :

(1) à compléter par "du chapitre" ou "de l'article"

Chap.	LIBELLES	CREDITS OUVERTS (Prévisions) (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
	TOTAL DEPENSES	230 055.00 €	51 541.14 €	0.00 €	0.00 €	178 513.86 €
011	Charges à caractère général	77 300.00 €	22 077.75 €	0.00 €	0.00 €	55 222.25 €
012	Charges de personnel	27 800.00 €	20 339.99 €	0.00 €	0.00 €	7 460.01 €
65	Autres charges gestion courante	12 955.00 €	9 123.40 €	0.00 €	0.00 €	3 831.60 €
014	Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
66	Charges financières	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
022	Dépenses imprévues Fonct	0.00 €				0.00 €
68	Dotations aux amortissements	0.00 €	0.00 €			0.00 €
023	Virement à la sect° d'investis. (6)	112 000.00 €				
	TOTAL RECETTES	230 055.00 €	126 635.00 €	0.00 €	0.00 €	
70	Produits des services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
73	Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €			
74	Dotations et participations	230 055.00 €	126 635.00 €	0.00 €	0.00 €	
75	Autres produits gestion courant	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
013	Atténuation de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €			
79	Transfert des charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
72	Travaux en régie	0.00 €	0.00 €			
77	Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
78	Reprise sur amort et provisions	0.00 €	0.00 €			

	Mandats et titres émis (col. 1)	Résultat reporté N-1 (col.2)	CUMUL SECTION =(col.1+2)	Restes à réaliser N (4)
Dépenses	I 51 541.14 €	D002 0.00 €	51 541.14 €	0.00 €
Recettes	II 126 635.00 €	R002 0.00 €	126 635.00 €	0.00 €

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives y compris restes à réaliser N-1

(2) Hors rattachement. En dépenses : mandats émis; en recettes : titres émis

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives correspondantes n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pu être émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre N et recettes justifiées non rattachées

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col. 1) - crédits employés ou à employer (col. 2 + col. 3 + col. 4)

(6) Equivalent au 021 " virement de la section de fonctionnement " en section d'investissement

Code INSEE	SM du Bassin de Vie d'Avignon Syndicat Mixte	CA 2004 PRI M14
------------	---	--------------------

III- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	A - 1

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

Articles (1)	Libellé (1)	CREDITS OUVERTS Prévisions (2)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (6)
			Mandats émis (3)	Charges rattachées (4)	Restes à réaliser (5)	
011	Charges à caractère général	77 300.00 €	22 077.75 €	0.00 €	0.00 €	55 222.25 €
60632	F. de petit équipement	800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	800.00 €
6064	Fournitures administratives	800.00 €	736.64 €	0.00 €	0.00 €	63.36 €
6132	Locations immobilières	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
6135	Locations mobilières	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
616	Primes d'assurances	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
6182	Doc. générale et Technique	1 000.00 €	843.00 €	0.00 €	0.00 €	157.00 €
6188	Autres frais divers	3 200.00 €	3 282.32 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6225	Indemn. comptable,régisseur	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
6238	Frais divers de publicité	18 000.00 €	4 746.09 €	0.00 €	0.00 €	13 253.91 €
6256	Missions	2 000.00 €	613.07 €	0.00 €	0.00 €	1 386.93 €
6257	Réceptions	2 000.00 €	1 296.63 €	0.00 €	0.00 €	703.37 €
6281	Concours divers (cotisations)	32 000.00 €	10 560.00 €	0.00 €	0.00 €	21 440.00 €
62878	Remb. autres organismes	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €
012	Charges de personnel	27 800.00 €	20 339.99 €	0.00 €	0.00 €	7 460.01 €
6218	Autre personnel extérieur	27 800.00 €	20 339.99 €	0.00 €	0.00 €	7 460.01 €
65	Autres charges gestion courante	12 955.00 €	9 123.40 €	0.00 €	0.00 €	3 831.60 €
6531	Indemnités élus	10 955.00 €	8 079.78 €	0.00 €	0.00 €	2 875.22 €
6532	Frais de mission élus	2 000.00 €	491.20 €	0.00 €	0.00 €	1 508.80 €
6533	Cotisations retraite élus	0.00 €	552.42 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
014	Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
GESTIONS DES SERVICES (op. réelles) = 011+012+65+656+014		118 055.00 €	51 541.14 €	0.00 €	0.00 €	66 513.86 €
66	Charges financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
68	Dotations aux amortissements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
022	Dépenses imprévues Fonct	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Code INSEE	SM du Bassin de Vie d'Avignon Syndicat Mixte	CA 2004 PRI M14
------------	---	--------------------

III- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	A - 1

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

Articles (1)	Libellé (1)	CREDITS OUVERTS Prévisions (2)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER (6)
			Mandats émis (3)	Charges rattachées (4)	Restes à réaliser (5)	
023	Vir. à la section d'investissement (7)	112 000.00 €				
	TOTAL OPER. REELLES (8)	118 055.00 €	51 541.14 €	0.00 €	0.00 €	66 513.86 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	112 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	112 000.00 €
002	Déficit antérieur reporté (fone) (9)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE + 002	230 055.00 €	51 541.14 €	0.00 €	0.00 €	178 513.86 €

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes des communes de 3500 habitants et plus

(2) Cumul budget primitif et décisions modificatives

(3) Afférents à l'exercice, hors rattachement.

(4) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives correspondantes n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire.

(5) Dépenses engagées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice et/ou non rattachées

(6) Crédits à annuler = crédits ouverts (col. 1) - crédits employés ou à employer (col. 2 + col. 3 + col. 4)

(7) Egal à la recette d'investissement ou 021 non exécuté en gestion

(8) (011+012+65 (sauf op. d'ordre)+656+014+66 (sauf op. d'ordre)+67 (sauf op. d'ordre)+022)

(9) Le compte 002 ne fait pas l'objet d'émission de mandat ou de titre ; les prévisions (inscriptions budgétaires) sont égales aux réalisations (déficit constaté du compte administratif).



**COMPTE ADMINISTRATIF 2004
ARRETE - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 34
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 24

VOTES :
 Pour 24
 Contre 0
 Abstention 0
 Date de convocation : 8 Mars 2005

Délibéré par le Conseil Syndical réuni en session de Comité Syndical

A Avignon, le 17 MARS 2005

Les membres de l'assemblée délibérante,

Marie-Josée ROIG 	Christian BOUJILLOT 	Albert MANSOUR	Robert ALLEMAND 	Jacky BUIS
Alain CORTADE RD. Guy ROULOT 	Christian RANDOULET 	Paul MELY 	Joël GRANIER	Jean-Marie PASCAL
Leopold MAIGRE 	Georges BEL 	Robert ROUCH 	Yves DUBONT 	Michel JOUBERT
André TORT	Serge FIDELE 	Jean-Pierre BOISSON 	Alain ROCHEBONNE 	Louis BISCARRAT
Alain MILON 	Michel FOURMENT 	Lucien STANZIONE P.o. Guy Denis 	Guy MOUREAU	Primo VACCHIANI
Christian GROS Po B. LEHOSSÉ 	Pierre MARGAILLAN 	Pierre GABERT Po: François LAFAURE 	Gérard CHAMPÉL 	Jean GUEDES
Guy VERNET	Henri FORIEL DESTÉZET	Christian STACHETTI	Colette DEPOISIER 	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture de Vaucluse le
 Et de la publication le

A Avignon, le 24 MARS 2005

Le Président

Alain MILON

